



## Les partisans de mesures de contrôle du tabagisme en France enjoignent au gouvernement de promulguer une loi

### anti-tabac, citant de nouvelles recherches

Rubrique : actualités Date de parution : 18/10/2005

## montrant le succès rencontré par

**l'interdiction de fumer dans les lieux publics en Irlande**

Paris le 18/10/2005 - Les partisans de mesures de contrôle du tabagisme en France ont demandé au gouvernement de promulguer une loi anti-tabac globale visant à interdire l'usage de la cigarette dans tous les lieux de travail, y compris les lieux publics et les cours. Ils ont fait état de nouvelles études en Irlande, où la première loi anti-tabac à l'échelle nationale est entrée en vigueur en mars 2004, selon lesquelles la loi en question suscite un soutien massif et de plus en plus actif même de la part des fumeurs, a entraîné une baisse considérable de l'usage de la cigarette et du tabagisme passif sur les lieux de travail et a permis d'améliorer la santé respiratoire du personnel de restauration.

Selon une de ces études, publiée sur le site Web du journal Tobacco Control (contrôle du tabagisme), 83 % des fumeurs irlandais ont déclaré lors d'une enquête nationale que la loi anti-tabac était une « bonne », voire une « très bonne » mesure.

Selon la deuxième étude, publiée dans le British Medical Journal (journal médical britannique), le tabagisme passif aurait diminué de façon significative et la santé respiratoire se serait améliorée au sein du personnel de restauration en Irlande après l'entrée en vigueur de la loi anti-tabac, par rapport à un groupe de comparaison de personnel de restauration en Irlande du Nord.

Pour les partisans de mesures de contrôle du tabagisme en France, l'expérience positive de l'Irlande devrait encourager notre gouvernement à promulguer une loi anti-tabac globale applicable à l'ensemble des lieux de travail. Ils font remarquer que le tabagisme passif véhicule plus de 4 000 produits chimiques et au moins 69 cancérigènes, et qu'il constitue une cause scientifiquement avérée de cancer des poumons, de problèmes cardiaques, de bronchites, de syndromes de mort subite du nourrisson et d'autres pathologies respiratoires aiguës et du développement de l'enfant. L'Organisation mondiale de la santé estime qu'environ 700 millions de personnes dans le monde respirent un air vicié par la fumée de cigarette.

Pour l'association DNF, « Cette expérience positive en Irlande démontre que notre gouvernement n'a rien à perdre en promulguant une loi anti-tabac globale applicable aux lieux de travail. Les lois anti-tabac protègent tous les employés contre les pathologies mortelles liées au tabagisme passif. L'expérience de l'Irlande, comme le démontrent ces nouvelles études, est la preuve que d'autres pays peuvent tirer des bénéfices des lois anti-tabacs en termes de santé publique, tout en gagnant le soutien et l'acceptation des fumeurs. »

Outre l'Irlande, d'autres pays ont promulgué des lois anti-tabac, notamment la Norvège, la Nouvelle-Zélande, le Bhoutan, la Suède et l'Italie, ainsi que de nombreux états, territoires et provinces des États-Unis, du Canada et de l'Australie.

La France débat actuellement sur le fait de mettre en oeuvre le nouveau Traité international sur le contrôle du tabagisme, ou Convention cadre sur le contrôle du tabagisme. Négocié sous les auspices de l'Organisation mondiale de la santé, ce traité enjoint aux gouvernements de « protéger toutes les personnes contre le tabagisme passif dans les

lieux de travail fermés, les transports publics, les lieux publics et autres endroits fermés. » Ce traité a été signé par 168 pays et ratifié par 89 pays.

Environ 66 000 personnes en France devraient mourir de pathologies liées au tabac cette année dont 3 000 seront imputables au tabagisme passif. Les maladies les plus fréquentes sont le cancer du poumon, les accidents cardio-vasculaires ainsi que les cancers du pharynx, du larynx et du pancréas.

Le 29 mars 2004, la République d'Irlande est devenue le premier pays au monde à instaurer une loi anti-tabac intégrale couvrant l'ensemble des lieux de travail, y compris les restaurants, les pubs et les bars. Dans la nouvelle étude de Tobacco Control, les chercheurs ont mené des enquêtes téléphoniques auprès de fumeurs adultes en Irlande avant et après l'entrée en vigueur de la loi anti-tabac. Parmi les fumeurs irlandais, l'enquête a permis d'établir les faits suivants :

- Une forte adhésion à la loi. Globalement, 83 % des fumeurs ont indiqué que la loi anti-tabac était une « bonne », voire une « très bonne » chose.
- Une forte augmentation des opinions favorables aux établissements sans fumée parmi les fumeurs. Une fois la période initiale d'observation écoulée, l'appui à une interdiction totale parmi les fumeurs irlandais est passé de 43 à 67 % en ce qui concerne les lieux de travail, de 45 à 77 % pour les restaurants, et de 13 à 46 % pour les bars et les pubs.
- Un respect de la loi généralisé. La loi irlandaise a entraîné de fortes diminutions des niveaux de tabagisme observés sur les différents types de sites, y compris les lieux de travail (de 62 à 14 %), les restaurants (de 85 à 3 %) et les bars et les pubs (de 98 à 5 %).
- Une motivation accrue pour s'arrêter de fumer. Près de la moitié (46 %) des fumeurs ont déclaré être plus enclins à s'arrêter de fumer depuis l'entrée en vigueur de la loi contre le tabagisme, alors que pour 60 % d'entre eux, la loi les a amenés à réduire leur consommation de cigarettes. Parmi ceux qui se sont arrêtés, 80 % ont déclaré que la loi les avait aidés à le faire, et 88 % qu'elle les encourageait à continuer dans cette voie.
- Réductions du tabagisme domestique. Les opposants aux lois contre la cigarette sur le lieu de travail estiment qu'elles risquent de provoquer une augmentation du tabagisme domestique. Cette étude a montré que l'Irlande a, en réalité, été le théâtre d'une diminution considérable du pourcentage de foyers où la cigarette était admise après l'entrée en vigueur de la loi (de 85 à 80 %).

Pour le professeur Geoffrey T. Fong, de l'Université de Waterloo en Ontario, au Canada, et principal auteur de l'étude, « celle-ci démontre que la loi irlandaise d'interdiction du tabac sur le lieu de travail remplit ses objectifs en matière de santé publique, tout en suscitant également un fort taux d'acceptation parmi les fumeurs. Ces résultats servent de caution à la mise en œuvre de politiques anti-tabac sur le lieu de travail au niveau international, en ôtant tout caractère réaliste aux craintes concernant des mesures de rétorsion ou une éventuelle rébellion de la part des fumeurs. »

L'étude du Tobacco Control a été menée par des chercheurs de cinq nationalités différentes dans le cadre du projet international d'évaluation des politiques de contrôle du tabagisme (International Tobacco Control Policy Evaluation Project, ITC), une initiative de collaboration internationale entre chercheurs dans le domaine du contrôle du tabagisme dont la mission consiste à évaluer au niveau mondial l'impact des politiques nationales de contrôle du tabagisme.

Pour lire cette enquête, veuillez consulter le site Web : <http://tc.bmjournals.com/preprint/...>

**Méthodologie de l'étude :** les chercheurs ont effectué des enquêtes téléphoniques sur des échantillons nationaux représentatifs de fumeurs adultes en Irlande et au Royaume Uni. Ils ont mené deux enquêtes par pays, une avant l'entrée en vigueur de la loi irlandaise (décembre 2003 à janvier 2004) et une autre 8 à 9 mois après l'entrée en vigueur de la loi (décembre 2004 à janvier 2005). L'échantillon total de la première enquête comportait 1 679 fumeurs adultes d'Irlande (N=1 071) et du Royaume Uni (N=608). Plus de 70 % des participants (N=1 185) ont répondu à l'enquête complémentaire (769 en Irlande et 416 au Royaume-Uni).